



LE PARLEMENT

Le Parlement est l'institution politique délibérante qui exerce le pouvoir législatif. Depuis 1968, l'Assemblée nationale et le lieutenant-gouverneur forment le Parlement du Québec

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale est la chambre unique du Parlement de Québec depuis 1968.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

LA SALLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Communément appelée le salon Bleu, c'est la salle de l'hôtel du Parlement où siègent les députés depuis le 8 avril 1886.



LE SALON BLEU

Le salon Bleu est l'appellation familière de la salle de l'Assemblée nationale depuis 1978 en raison de la couleur des murs.

Anciennement de couleur verte, les murs ont été repeints pour faciliter la télédiffusion des débats.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE

MONOCAMÉRAL ET BICAMÉRAL

Le Québec est doté d'un système parlementaire monocaméral (ou unicaméral) depuis le 31 décembre 1968, date de l'abolition de sa seconde Chambre, le Conseil législatif, qui existait depuis la Constitution de 1867.

Le Parlement canadien est bicaméral, c'est-à-dire, qu'il compte deux chambres distinctes : le Sénat et la Chambre des communes où siègent les parlementaires.

L'HOTEL DU PARLEMENT

L'hôtel du Parlement est l'édifice dans lequel siègent les députés de l'Assemblée nationale.



Pour en savoir plus, consulter

